Val Parisis signe le Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer : une étape dans la protection de la ressource en eau et la lutte contre le changement climatique

Le 21 septembre 2023, douze maîtres d'ouvrage, dont Val Parisis, et un financeur ont signé le Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer, s'engageant ainsi à la réalisation de 116 actions visant à protéger la ressource en eau pour un montant estimé à plus de 100 millions d'euros HT sur la période 2023-2025.



Au fil du temps, l'eau a souvent été malmenée sur le territoire du fait d'un développement urbain rapide qui a entraîné une faible prise en compte de cet élément dans les politiques d'aménagement. Cependant, face aux effets du changement climatique de plus en plus prégnant sur le territoire, il est devenu impératif de préserver l'eau dans les villes.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Croult-Enghien-Vieille Mer, document qui définit les objectifs communs et concertés d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, entend rétablir un équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et de ces milieux, en donnant davantage d'emprise à ces espaces et en rétablissant un lien social positif à l'eau sur **87 communes du nord du département de la Seine-Saint-Denis et de l'est du Val d'Oise.**

Afin de mettre en oeuvre de manière opérationnelle cette stratégie, un programme pluriannuel d'actions cohérentes, planifiées, concertées, a été élaboré : **le Contrat Territorial Croult-Enghien-Vieille Mer.**

Ce contrat permet d'avoir une vision d'ensemble des travaux engagés sur le territoire du SAGE et témoigne de la volonté collective de préserver la ressource en eau, de promouvoir une utilisation responsable de cette ressource précieuse et de s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

Douze signataires et l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé le Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer le 21 septembre 2023 :

- Métropole du Grand Paris,
- Département de la Seine-Saint-Denis,
- SIAH Croult et Petit Rosne,
- SIARE,
- EPT Grand Paris Grand Est,
- EPT Plaine Commune,
- EPT Paris Terres d'Envol,
- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,
- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,
- **Communauté d'Agglomération Val Parisis,**
- Grand Paris Aménagement,
- Ville d'Enghien-les-Bains.

Ces acteurs se sont engagés à réaliser 116 actions, pour un montant estimé à plus de 100 millions d'euros (HT), autour de trois grands axes :

1. **La gestion des eaux pluviales à la source** : répondre aux défis de désimperméabiliser et de végétaliser les villes, de gérer les eaux pluviales à la source pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses.
2. **La protection des écosystèmes naturels, aquatiques et humides** : préserver les écosystèmes aquatiques fragiles tels que les cours d'eau et zones humides en mettant en place des mesures de conservation et de restauration.
3. **La fiabilisation des systèmes d'assainissement** : diminuer les rejets polluants aux milieux naturels en mettant en conformité les branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer est une étape importante, marquant un tournant crucial dans la manière dont les acteurs du territoire abordent les enjeux de l'eau et du climat. Il démontre que l'engagement collectif est essentiel pour mettre en oeuvre des actions concrètes, concertées et ambitieuses pour atteindre les objectifs de préservation et de protection de la ressource en eau fixés par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

Infos pratiques

Ce contrat représente d'importantes perspectives de soutiens financiers pour Val Parisis, qu'il s'agisse d'assainissement ou de Gemapi.

Liens utiles
Pour de plus amples informations sur le Contrat Eau et Climat